

# DONNERIE DE VIELSALM

## RÈGLEMENT

- **Les organisateurs** : Présidente du Conseil Consultatif Communal des Aînés, membres du CCCA, responsable du Plan de Cohésion Sociale.
- **Les bénévoles** : personnes en charge de la bonne organisation de la donnerie. Identifiables sur place grâce à un gilet de sécurité.
- **Le donneur** : toute personne qui désire faire don d'objets dont elle n'a plus l'utilité.
- **Le visiteur ou bénéficiaire** : toute personne qui désire emporter des objets donnés.

### Objectifs

L'objectif principal de la donnerie est de créer un moment de rencontre et d'échanges, en permettant aux visiteurs de bénéficier d'objets pour leur utilisation personnelle et d'ainsi promouvoir la réutilisation, l'économie et l'altruisme. Cette donnerie permet également de lutter contre le gaspillage, au travers d'une journée de solidarité.

Visiteur, donneur ou bénévole, chacun est tenu de respecter les lieux et les personnes présentes.

Afin que cette organisation se déroule au mieux, les bénéficiaires sont invités à emporter des dons qui leur seront personnellement nécessaires, tout en veillant à laisser des objets pour les personnes qui les suivront. Les bénévoles présents porteront leur attention au bon respect du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou écourter la visite d'un bénéficiaire/donneur en cas de non respect dudit règlement.

### Objets à donner

Les objets doivent être en bon état. Ceux-ci sont confiés directement aux bénévoles qui vérifient, en présence du donneur, que tout est en bon état et complet. Le nombre d'objets à donner est limité à 10 pièces par personne, et doivent être transportables à mains nues. Les objets qui ne correspondent pas aux critères seront directement repris par le donneur.

Remarque : les grosses pièces (qu'on ne peut porter seul) seront refusées. Pour ces objets, il convient d'apporter une photo de qualité de ceux-ci. Les photos seront numérotées et regroupées sur un panneau visible par les visiteurs lors de la donnerie. Le numéro de chaque photo se rapportera aux coordonnées du donneur, qui seront disponibles uniquement sur demande auprès d'un bénévole de l'organisation.



## Les objets acceptés en dons sont :

Vaisselle, livres, BD, CD, DVD, jeux et jouets, puériculture, décoration intérieure et extérieure, électroménagers, informatique, téléphones, outils, petits rangements/meubles, linge de maison, matériel scolaire, tentures, plantes, vélos, accessoires de sport,...

## Objets refusés :

Vêtements, chaussures, nourriture, médicaments, produits entamés, armes, et tout objet en mauvais état (abîmé, cassé, usagé, sale).

Grosses pièces (voir ci-dessus).

## Objets à emporter

Les objets emportés le jour de la donnerie sont destinés à une utilisation personnelle. Aussi, la donnerie est ouverte uniquement aux particuliers. Il est strictement interdit de revendre des objets collectés à la donnerie (via commerce, brocante, vente en ligne ou de personne à personne).

La quantité d'objets emporter est limitée à ce qu'il est possible de porter par une personne. Les visiteurs seront acceptés dans le local par vague de 20 personnes maximum, durant 30 minutes. Une fois le temps imparti écoulé, les visiteurs sont invités à quitter la salle.

## Bon à savoir

La publicité ou promotion pour une activité commerciale ne sera pas acceptée lors de la donnerie.

Les responsables de l'organisation déclinent toute responsabilité en cas d'accident.



Wallonie

